

# Compte rendu de la réunion du 21 septembre 2023

\*\*\*

## Approbation du Procès-verbal du 03 mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 11 voix pour, Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 mai 2023.

## Instruction et dématérialisation des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol – Conventions avec la CCALN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 11 voix pour, autorise le Maire à signer la convention pour l'instruction et la dématérialisation des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec la CCALN.

## Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 09 voix pour et 02 abstentions, décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG80 et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG80 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

## Choix banque pour emprunt travaux d'enfouissement rue Thiers

Le Maire présente les 3 offres de prêt reçues pour les travaux d'enfouissement concernant la rue Thiers :

**Pour un montant emprunté de 150 000, 00€**

ORGANISME	TAUX FIXES	MONTANT / PÉRIODICITÉ	COÛT FINANCIER	FRAIS DE DOSSIER
CAISSE D'EPARGNE	4,71 %	3500,36 € /TRIMESTRE Soit 14 001,44 € / AN	60 021, 60 €	300,00 €
	4 ,73%	7038.27 € / SEMESTRE Soit 14 076,54 € / AN	61 148,10 €	
	4,79 %	14 246,94 € / AN	63 704,10 €	
CREDIT AGRICOLE	4,65%	14 111, 48 € / AN	61 672,22 €	300,00 €
BANQUE POSTALE	4,25%	3393,80 € /TRIMESTRE Soit 13 575,20 € / AN	53 911,33 €	200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 11 voix pour, choisi l'offre de la Banque Postale.

## Achat guirlandes lumineuses pour fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les guirlandes lumineuses qui sont utilisées chaque année sont à remplacer. Un devis pour le remplacement des guirlandes a été demandé, il est de 3 767,10 € HT soit 4 520,52 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 11 voix pour, approuve le devis et autorise M. le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

## Subvention USEP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les 2 ordinateurs portables de l'école sont à remplacer et qu'une demande de subvention a été faite par l'USEP pour un montant total de 1750,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 11 voix pour, accepte cette demande de subvention. M. le Maire précise que les crédits seront mis au Budget 2023.

## Décision Modificative N°1

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une Décision Modificative concernant le Budget 2023 suite aux délibérations prises concernant la subvention USEP et l'achat des guirlandes de Noël.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 11 voix pour, accepte la décision modificative suivante :

Section d'Investissement :

- Compte 2152 Installations de voirie	- 5 000,00 €
- Compte 2188 Autres immobilisations corporelles	+5 000,00 €

Section de fonctionnement :

- Compte 615221 Bâtiments publics	- 3750,00 €
- Compte 623 Publicités, publications, relations publiques	+ 2000,00 €
- Autres personnes de droit privé	+ 1750,00 €

### **Noël des enfants et des agents 2023**

M. le Maire demande au Conseil Municipal si l'on prend le même montant que l'année précédente concernant le Noël des enfants et des agents de la commune. Le montant proposé est de 30 € par enfant en jouet ou en carte cadeau selon leur âge. Il propose également au Conseil Municipal de faire la distribution le vendredi 15 décembre après-midi à la salle des fêtes.

Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à Morisel, M. le Maire propose que la distribution se déroule comme l'année précédente à la salle des fêtes également, de 17h30 à 18h30. Cette distribution se fera sur inscription uniquement en mairie avec une date limite fixée au 13 octobre inclus. La diffusion de l'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune. M. le Maire propose de garder le même montant que l'année précédente pour la carte cadeau des agents, soit 130 €.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 11 voix pour, accepte les propositions de M. le Maire et décide d'attribuer :

Un jouet à chacun des enfants nés entre 2023 et 2017.

Une carte cadeau de trente euros à chacun des enfants nés entre 2013 et 2016,

Ainsi qu'une carte cadeau d'un montant de 130 € pour les agents.

### **Demande d'ouverture dominicale du magasin LIDL pour le mois de décembre 2024**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un mail concernant une demande d'autorisation d'ouverture du magasin LIDL pour les dimanches du mois de décembre 2024. M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour autoriser ces ouvertures, le Conseil doit délibérer avant le 31 décembre 2023.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à la majorité, 05 voix pour, 04 contres et 02 abstentions.

### **Rapport Annuel sur le prix et la Qualité des Services de l'Eau 2022**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le Maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que c'est la CCALN qui a la compétence eau et assainissement et que c'est à elle de délibérer sur le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau 2022. Les représentants communaux interviennent dans les comités syndicaux en tant que représentant de la CCALN. Ce rapport a été envoyé au Conseil municipal à titre d'information. Au cas où l'on demanderait une délibération, M. le Maire demande si les membres présents approuvent ce rapport. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

## Questions diverses

- M. le Maire informe qu'il a été contacté par la FDE80 pour organiser une réunion publique concernant l'enfouissement des réseaux. Cette réunion se déroulera à la salle des fêtes et ne pourra avoir lieu qu'un mercredi car la salle est louée tous les week-ends et elle est utilisée pour la cantine des élèves de l'école. M. BÉRULLIER précise que cela sera l'occasion de faire une synthèse des travaux qui seront réalisés et la durée de ceux-ci avec des plans. Les membres du Conseil sont pour cette réunion publique.
- M. le Maire informe que le logement situé au N°3 place publique est vacant depuis le 16 septembre et qu'il n'est plus louable car il est classé en bilan énergétique G. M. le Maire informe que de nombreux travaux sont à réaliser dans ce logement pour pouvoir le louer à nouveau. L'autre possibilité est de laisser ce logement à disposition des associations pour qu'ils puissent y stocker leurs matériels. M. RETOURNÉ signale qu'il faudra effectuer des travaux pour le rendre fonctionnel même si la destination de ce logement change, il propose de faire appel au bénévolat pour que ces travaux soient moins coûteux. M. le maire signale qu'il faudra y aménager un WC P.M.R. (Personne à Mobilité réduite) au rez-de-chaussée si ce logement doit accueillir du public. Ce WC est actuellement situé à l'étage. M. RETOURNÉ signale que ce logement pourra accueillir également les intervenants de l'école (infirmière scolaire,...) ce qui ne bloquera plus la salle du Conseil municipal pour des réunions éventuelles. M. le Maire informe qu'il est nécessaire de continuer à alimenter ce logement en gaz, en électricité et en eau avec des abonnements au minimum. Le nécessaire va être fait pour que les abonnements soient au nom de la commune. Il est précisé que les clés de ce logement resteront en mairie. M. BÉRULLIER pense qu'il faut étudier ce projet en commission de travaux.
- M. le Maire signale que l'Association de parents d'élèves a présenté des devis pour faire des achats pour l'école. Une participation à hauteur de 50 % de ces achats est envisageable par la mairie car la subvention n'a pas été complètement versée. M. BÉRULLIER et M. RETOURNÉ verront ce point avec l'association le mardi 26 septembre à l'occasion de leur l'assemblée générale.
- M. BÉRULLIER et Mme CATEL font un point sur l'avancée du colis des aînés. Il n'y a plus que le devis de CARREFOUR MARKET à recevoir et les contenants à choisir. Il est décidé de faire 10 lots à 20 € et 2 lots à 30 € ou 35 € pour les doyens.
- M. Le Maire fait un point sur la consommation d'électricité depuis le passage à l'éclairage LED et aux coupures nocturnes. L'économie est conséquente, un nouveau point sera fait au 2ème semestre. Les chiffres seront communiqués aux habitants après ce 2<sup>ème</sup> point.
- M. BÉRULLIER demande à ce qu'un courrier officiel soit fait au propriétaire de la parcelle cultivée route de Castel qui est responsable des derniers écoulements de boues sur la route de Castel et dans la rue Thiers. M. le Maire va rencontrer ce propriétaire dans un 1<sup>er</sup> temps pour voir ce qui peut être réalisé pour éviter ces écoulements. M. BÉRULLIER insiste sur le fait que cela est très dangereux pour les usagers de la route et très désagréable pour ceux qui doivent nettoyer leur trottoir ensuite.
- M. RETOURNÉ signale qu'il n'y a toujours pas de végétation pour cacher le forage route de Sauvillers.
- M. BÉRULLIER émet l'idée de faire des décorations de Noël sur la place. Celles-ci pourraient être faites par les enfants de l'école.
- M. RETOURNÉ demande ce qu'il en est du Logo de la commune, il lui est répondu que ce sujet a déjà été évoqué par le passé et qu'un concours devait être organisé pour créer ce logo. À suivre.
- Mme CATEL signale que plusieurs racines soulèvent les trottoirs rue des Arums, elle donne plusieurs emplacements précis et signale que cela devient dangereux. M. BÉRULLIER propose de louer une rogneuse de souches et propose également son aide pour le faire. Mme CATEL pense qu'un tour de ville pour voir les travaux à réaliser serait le bienvenu.
- Mme CATEL demande ce qu'il en est du chemin d'exploitation. M. le Maire informe qu'il a reçu la visite de la propriétaire et qu'il lui a demandé de lui faire une lettre explicative pour faire avancer le sujet. M. le Maire regrette que les travaux du nouveau magasin LIDL se soient arrêtés car ce problème serait réglé actuellement. Il recontactera ENEDIS dès qu'il aura le courrier explicatif de la propriétaire.

- M. LEFEVRE demande l'état d'avancement du projet Éolien, il lui est répondu qu'il n'a pas été reçues de nouvelles informations à ce sujet.
  - M. RETOURNÉ fait passer un message de la société de chasse qui remercie la mairie pour le prêt de l'étang communal pour son concours de pêche ainsi que pour son aide administrative.
  - M. RETOURNÉ demande s'il est possible d'installer un auvent à la porte de la mairie afin de protéger les administrés des intempéries pendant l'attente de l'ouverture de la porte.
  - M. RETOURNÉ demande s'il est possible d'installer une borne de recharge pour véhicule électrique sur la place publique. Une subvention est peut-être possible, le sujet va être étudié.
  - M. le Maire informe que le matériel utilisé, par la CCALN, pour le débroussaillage et l'élagage est hors service. M. BÉRULLIER demande s'il est possible de faire une convention avec quelqu'un d'autre ce qui permettrait de ne pas se trouver sans intervention.
- M. RETOURNÉ signale que l'accès à l'étang est impossible pour les secours car il est trop étroit et qu'il est nécessaire d'intervenir.

## Informations utiles

### ***NOËL DES ENFANTS***

***Si votre enfant est né entre 2013 et 2023, qu'il n'est pas scolarisé dans la commune et que vous désirez qu'il participe au Noël 2023, vous devez obligatoirement nous faire connaître en mairie ses noms, prénoms, adresse et date de naissance impérativement en mairie avant le 13 octobre 2023 dernier délai. Par mail à : [mairie.morisel@orange.fr](mailto:mairie.morisel@orange.fr)***

***Par tél ou par sms au 06 33 61 89 60 ou aux horaires d'ouverture de la mairie, Les lundis de 9h à 11h45 et les jeudis de 15h à 19h.***

### **SURVOLE DE LA COMMUNE PAR HELICOPTERE POUR ENEDIS**

Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, Enedis organise chaque année la visite aérienne préventive d'un tiers environ de son réseau 20 000 volts, afin d'améliorer la qualité de la distribution de cette énergie.

Nous vous informons du survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de Morisel (hors agglomération), du **25 septembre au 6 novembre 2023**.

### **CALENDRIER RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES 2024**

La CCALN nous informe que les calendriers de collectes des ordures ménagères 2024 seront sous forme dématérialisée à partir de l'année 2024.

### **ENQUÊTE SUR LES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS DE LA CCALN**

Le Pôle métropolitain du grand Amiénois réalise une enquête sur les déplacements quotidiens des résidents des 466 communes entre octobre 2023 et février 2024. C'est la Société ALYCE qui mènera cette enquête.

**Prenez soin de vous.**